



VOTRE GARANTIE COMMERCIALE

Auto Confiance Excellence+

opteven

PANNE MÉCANIQUE

Tous les éléments du véhicule (à l'exclusion des éléments décrits dans les Conditions Générales¹ et ci-après) sont couverts et notamment :

 Moteur	 Système de direction
 Boîte de vitesses	 Système de freinage
 Pont	 Système de climatisation
 Circuit d'alimentation	 Système de suspension
 Composants électriques	 Éléments de confort
 Système de transmission	 Lampes Xénon et LED
 Équipements électroniques	 Batterie
 Turbo	 Ingrédients
 Circuit de refroidissement	

Sont exclus :

- > Pièces d'usure lorsque la défaillance est due à l'usure normale : plaquettes et garnitures de freins, disques et tambour de frein, balais d'essuie-glace, amortisseurs avant et arrière, ligne d'échappement (du collecteur au silencieux), bougies, recharge de climatisation, bouteille déshydratante, silent-bloc,
- > Batteries des véhicules électriques ou hybrides,
- > Accessoires non montés d'origine sur le Véhicule,
- > Pneumatiques, les enjoliveurs, les jantes, tous les éléments de la carrosserie,
- > Peinture,
- > Vitrages et les joints d'étanchéité,
- > Sellerie, les garnitures et habillages intérieurs, les grilles de ventilation,
- > Éléments de la cellule pour les camping-cars,
- > Mécanisme et le disque d'embrayage.

ASSISTANCE

Dépannage - Remorquage à concurrence de 350 € TTC 24h/24 - 7j/7 en cas de :

- ✓ Panne
- ✓ Crevaison
- ✓ Perte de clés
- ✓ Erreur de carburant

OPTION CONFORT

-  > Mise à disposition d'un véhicule de remplacement de la catégorie équivalente (maximum D) pendant la durée des travaux*
- > Prise en charge de la poursuite de votre voyage ou de votre retour au domicile¹
- > Prise en charge de la récupération de votre véhicule après réparation¹
-  > Mise à disposition d'un taxi de liaison pour la récupération du véhicule de remplacement à l'agence de location¹

*Si panne non garantie, la mise à disposition du véhicule de remplacement est limitée au délai de réponse d'Opteven suite à la demande de prise en charge faite ; dans le cadre d'une panne couverte par la garantie, la mise à disposition du véhicule de remplacement se fait pendant toute la durée des réparations¹.

EN PLUS

- > Garantie non dégressive, cessible gratuitement
- > Possibilité de souscription de 1 à 36 mois pour les véhicules sous garantie constructeur
- > Durée : 6, 12 ou 24 mois suivant l'âge et le kilométrage du véhicule
- > Remboursement pièces et main-d'œuvre au prix client
- > Pas de plafond
- > Pas de vétusté
- > Pas de franchise
- > Kilométrage illimité
- > Accès aux souscriptions et à la gestion des sinistres sur internet : garantie.opteven.com

¹ Voir détail dans les Conditions Générales du carnet de garantie correspondant.